



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

Rennes, le 09 septembre 2025

Inspection pédagogique régionale Histoire-géographie

Affaire suivie par :
Philippe CHÉREL
philippe.cherel@ac-rennes.fr
Sophie FERHADJIAN
sophie.ferhadjian@ac-rennes.fr
Anne-Sophie GRAS
anne-sophie.gras@ac-rennes.fr
Christian LIPPOLD
christian.lippold@ac-rennes.fr
Gaël REUZÉ
gael.reuze@ac-rennes.fr
IA-IPR d'histoire-géographie-EMC

Secrétariat des Inspecteurs

Chrystèle Hardy
T 02 23 21 77 71
ce.insp4@ac-rennes.fr

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Les Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
d'histoire-géographie

À

Mesdames et Messieurs
les professeurs d'histoire et géographie
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée

Chères et chers collègues,

En ce début de mois de septembre, nous espérons que ces vacances ont été agréables et reposantes. Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire et nous nous réjouissons d'accueillir les professeurs arrivant dans notre académie. Nous adressons également toutes nos félicitations aux professeurs stagiaires et lauréats des concours.

Nous remercions pour leur investissement celles et ceux qui ont contribué aux formations, à l'animation de nos disciplines dans l'académie et à la production de ressources. Nos remerciements vont également à tous les professeurs qui ont accepté la mission d'accueillir des étudiants et des professeurs stagiaires afin de contribuer à leur formation en établissement.

Ce courrier, qui sera également adressé aux chefs d'établissement pour information avec l'ensemble des lettres de rentrée disciplinaires, fait le point sur l'actualité de nos enseignements et sur les principaux axes de travail qui seront les nôtres lors de cette année scolaire.

➤ Organisation et répartition des dossiers au sein du groupe des IA-IPR :

L'équipe des IA IPR reste inchangée cette année. Nous vous rappelons que nous utilisons la liste de diffusion académique pour vous transmettre des informations liées à nos disciplines. Dans le cadre professionnel, nous n'utilisons que les boîtes électroniques académiques (prénom.nom@ac-rennes.fr) que nous vous remercions de consulter régulièrement afin de vous tenir informés.

Vous pouvez nous contacter si besoin (nos coordonnées sont indiquées en colonne de gauche sur ce courrier) avec votre adresse académique. Nous nous efforçons de traiter vos messages dans les meilleurs délais.

IA-IPR	Dossiers disciplinaires et missions	Secteurs géographiques (à titre indicatif)
Philippe CHÉREL	Mémoire et citoyenneté Histoire des arts Numérique EDD CAFFA	Côtes-d'Armor (Est) Ille-et-Vilaine
Sophie FERHADJIAN	Valeurs de la République Formation initiale INSPÉ	Finistère (Sud) Morbihan
Anne-Sophie GRAS	Valeurs de la République Correspondance Groupes de secteurs	Côtes-d'Armor (Est) Ille-et-Vilaine Morbihan
Christian LIPPOLD	Trinôme académique – Éducation à la défense Classes et lycées engagés DNL et International	Finistère (Nord) Côtes-d'Armor (Ouest)
Gaël REUZÉ	Agrégation interne Capes interne Contractuels DNB	Côtes-d'Armor (Est) Ille-et-Vilaine

➤ L'actualité de nos disciplines

Les programmes d'EMC

Parus en juin 2024, les programmes d'Enseignement Moral et Civique sont consultables au [Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n°24 du 13 juin 2024](#). Ils entrent en application de façon échelonnée. L'an passé, l'entrée en vigueur a concerné les classes de 5^e et 2^{de}; cette année elle concernera les niveaux 4^e et de 1^{ère}; en 2026-2027 viendra le tour de la 3^e et de la T^{ale}.

Ces programmes d'EMC visent à structurer le parcours citoyen de l'élève ainsi que l'ensemble des « éducations à » (éducation au développement durable, éducation aux médias et à l'information, EVARS - éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité ...) qui le composent. Ils en sont donc le référentiel ; à chaque année de collège et de lycée sont associés des thèmes et notions que l'on retrouve sur l'ensemble des cycles (2, 3, 4) et du lycée. Leur écriture reste donc spiralaire et leur mise en œuvre repose sur des démarches inchangées : débat réglé, discussion argumentée, dilemme moral.

Ces programmes mettent également en avant l'organisation de projets, notamment en lien avec les « éducations à » et autres thèmes, comme la mémoire, la citoyenneté, la culture juridique, la défense.

Des [ressources EMC](#) sont régulièrement publiées sur le site Eduscol. Dès à présent sont disponibles au collège, le [livret d'accompagnement pour la classe de 5^e : Égalité, fraternité et solidarité](#) et son [annexe documentaire](#), ainsi qu'un [vademecum publié pour le cycle 4](#) qui « propose des éléments pour cadrer, piloter et mettre en place des projets ». Au lycée, est disponible le [Livret d'accompagnement pour la classe de 2^{nde} GT : Droits, libertés et responsabilité](#) et son [annexe documentaire](#)

La page **histoire-géographie-EMC du site pédagogique de l'académie** est organisée en cinq grandes rubriques afin de permettre une information plus lisible et rapide : « actualités », « enseigner », « informations de l'inspection », « se former » et « thématiques ». Elle est régulièrement actualisée.

<https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?rubrique1700>

➤ **Conseils pour les apprentissages**

Afin de répondre au mieux aux besoins des élèves, nous vous rappelons la nécessité d'être tout particulièrement vigilants à propos des points suivants concernant l'élaboration et la mise en œuvre de votre enseignement :

- **Forme et diversité des rythmes d'apprentissages** : au collège comme au lycée, dans le cadre de la séquence et des séances mises en œuvre, il convient de **varier les rythmes et les registres d'apprentissage** à partir d'un scénario didactique et pédagogique qui s'appuie sur une problématique rigoureuse et procède de choix clairs et assumés en fonction des compétences visées. L'activité des élèves peut donc revêtir des formes multiples, de l'écoute active du professeur (temps d'explicitation, de récit, de contextualisation...) à la plus grande autonomie dans la détermination de la mise en activité et des productions des élèves. Si le travail collaboratif occupe une place effective dans les situations d'enseignement, il ne doit pas pour autant devenir une fin en soi : il se justifie dans la mesure où il permet de donner du sens en lien avec les connaissances, les démarches, les méthodes et les capacités visées. **C'est donc dans l'alternance régulière entre les différentes modalités d'enseignement en rapport avec les objectifs du cours que se construira la réussite des élèves.**
- **Différenciation et prise en compte de l'inégale maîtrise des compétences par les élèves** : dans le cadre quotidien du cours, une attention particulière sera portée à la construction, la mise en œuvre et l'animation de situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte **la diversité des élèves**. Cette recommandation peut se traduire de diverses manières - il n'existe pas de modèle unique - dont vous trouverez des exemples dans les trois derniers numéros de la revue académique *Cabotage*.

Cabotage n°5 : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article965>

Cabotage n°6 : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article7491>

Cabotage n°7 : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article8142>

Ce dernier numéro présente une mise au point didactique et pédagogique sur la progressivité et la mise en accessibilité des apprentissages dans nos disciplines. Il revient d'abord sur la démarche du « cours-noyau » pour en rappeler et en préciser les fondamentaux afin que chacun puisse en saisir la logique et les grands principes de mise en œuvre. Il s'attache à identifier les leviers permettant de relever, en classe d'histoire-géographie, le défi d'une école réellement inclusive.

Tout naturellement, cette première partie s'accompagne ensuite de propositions de mise en œuvre pédagogique pensées afin de rendre plus accessibles les apprentissages en histoire-géographie. Toutes ont été conçues par des professeurs de l'académie participant au groupe de réflexion et de production en HG-EMC au collège ; nous les remercions chaleureusement.

- **Evaluation et Contrôle Continu, progressivité des apprentissages** : au collège comme au lycée, **l'évaluation** doit faire l'objet d'une réflexion particulière et être conçue comme **indissociable de l'enseignement**. Il importe d'être en mesure d'en mobiliser toutes les formes (diagnostique, formative, sommative, avec une note chiffrée ou non...) au service des apprentissages des élèves.
- Pour développer les pratiques, nous vous rappelons que nous avons ouvert sur *Toutatice* un espace dédié aux partages de ressources nationales et académiques : propositions pédagogiques, outils, méthodes : <https://pedagogie.ac-rennes.fr/spip.php?article3610>

Focale sur l'actualité de l'évaluation et des examens

Au collège :

Le contrôle continu et le DNB :

La [note de service du 2-9-2025](#) a pour objet d'apporter les précisions sur les modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB) et entre en vigueur à compter de la session 2026 du DNB.

Elle précise que le DNB est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne finale égale ou supérieure à 10 sur 20. Pour les candidats scolaires, cette moyenne résulte d'une part, des résultats obtenus par le candidat aux épreuves terminales, qui donnent lieu à une moyenne sur 20, comptant pour 60 % du résultat final et d'autre part, de la moyenne des moyennes annuelles de l'ensemble des enseignements obligatoires suivis en classe de troisième, également exprimée sur 20, comptant pour 40 % du résultat final. Cette indication implique de distinguer en classe de 3^e l'histoire-géographie de l'EMC dans les bulletins. Les résultats obtenus en classe de troisième dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen. Ce mode de calcul met fin au système antérieur de notation sur 800 points.

Les **épreuves écrites du DNB**, dont l'histoire-géographie-EMC, ont fait l'objet d'indications pour une entrée en vigueur lors de la session 2026. Nous sommes en attente de précisions du ministère concernant le barème attribué aux divers exercices en histoire-géographie et EMC et les modalités de mise en œuvre. Nous reviendrons vers vous dès que les informations officielles du ministère seront publiées.

Au lycée :

HGGSP (spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques) :

Pour tenir compte des remarques formulées par les professeurs au sujet des programmes d'enseignement de **spécialité HGGSP**, le Ministère a décidé de procéder à un [allègement des thèmes susceptibles de faire l'objet de sujets lors de l'épreuve écrite](#). En conséquence, **à compter de la session 2026, le programme de spécialité obéira à une rotation des questions selon le principe déjà éprouvé :**

Année de session paire (2026, 2028 ...) : les thèmes 1, 2, 3 et 5 pourront faire l'objet d'un sujet.

- thème 1 : *De nouveaux espaces de conquête*
- thème 2 : *Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution*
- thème 3 : *Histoire et mémoires*
- thème 5 : *L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire*

Année de session impaire (2027, 2029 ...) : les thèmes 2, 4, 5 et 6 pourront faire l'objet d'un sujet.

- thème 2 : *Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution*
- thème 4 : *Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques*
- thème 5 : *L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire*
- thème 6 : *L'enjeu de la connaissance*

- Il est recommandé de ne traiter durant l'année que les quatre thèmes en vigueur. Ainsi, pour la session 2026, l'Inspection générale recommande de n'aborder que les thèmes suivants : 1,2,3,5.
- Le programme de l'oral du second groupe (oral de rattrapage) est nécessairement le programme de l'écrit.
- Même si la note de service du 27 août ne fait pas mention du choix des thèmes pour le grand oral, il est également recommandé que les questions choisies par les élèves pour cette épreuve soient limitées aux quatre thèmes de l'année.
- On comprendra aisément que l'allègement des programmes ne doit pas conduire à une inflation des connaissances mais bien à un approfondissement de la construction des compétences par la mobilisation des capacités et méthodes propres à cet enseignement. Une attention pourra être portée en particulier à la méthodologie de l'écrit et à la préparation au grand oral.

Le projet d'évaluation au lycée :

Le 25 août 2025 a été publiée au BO une [note de service sur le projet d'évaluation au lycée](#). Elle abroge celle du 28 juillet 2021, et précise les contours du projet d'évaluation mis en place dans tous les lycées généraux et technologiques.

- **Dimension de parcours, liaison :** en lien avec le travail des compétences, il convient d'inscrire le travail des élèves dans la réflexion plus globale autour des **parcours éducatifs**. La construction de ces parcours (citoyen, EAC, santé, avenir) invite à poursuivre la réflexion sur la **continuité des apprentissages** dans les différents cycles et entre les cycles, jusqu'au baccalauréat. En ce sens, et là encore, les liaisons école-collège et collège-lycée représentent des objets de réflexion importants.
- **Place du numérique :** nous rappelons l'importance de mobiliser le numérique au service des apprentissages, mais sans en faire une fin en soi. Par ailleurs, il est également important d'éduquer les élèves à la culture numérique, notamment par un usage raisonné et critique d'Internet. Concernant l'usage de l'intelligence artificielle, nous vous annonçons la publication d'un document ayant pour objectif d'apporter des réponses claires aux interrogations légitimes de l'ensemble de la communauté éducative et notamment des professeurs sur l'usage de l'IA en éducation.
<https://www.education.gouv.fr/cadre-d-usage-de-l-ia-en-education-450647>

La lettre numérique disciplinaire @rmoriNumHG propose également des éclairages sur des démarches et pratiques : [lettre n°1 « différencier en histoire-géographie »](#) et [lettre n°2 « mémoriser en histoire-géographie »](#)

Nous vous informerons régulièrement durant l'année des nouveautés et des propositions d'accompagnement mises en ligne, via la lettre d'information disciplinaire.

➤ **Formation, accompagnement et PPCR**

Comme l'an passé, nous vous proposons plusieurs formations en histoire-géographie, EMC et HGGSP. Elles sont renforcées par des formations plus transversales : Valeurs de la République, Mémoire et citoyenneté, éducation à la défense, EDD, EAC, Ecole inclusive... Nous vous invitons à vous inscrire rapidement à celles qui retiendront votre attention.

Le programme académique de formation (PrAF) est en ligne sur le site académique. Vous pouvez accéder aux formations du PrAF en fonction de deux types de recherche soit par profil ou par thématique. Il est consultable en suivant les liens ci-dessous :

Intégralité du PrAF : <https://www.ac-rennes.fr/l-ecole-academique-de-la-formation-continue-123044>

PRAF Histoire-Géographie : <https://www.ac-rennes.fr/enseignants-du-second-degre-histoire-et-geographie-124882>

La campagne d'inscription est ouverte du 29 août au 30 septembre 2025.

Vous trouverez en pièce jointe un tableau récapitulatif des formations sur inscription individuelle.

Concernant **les groupes de secteur**, les demandes d'ouverture ont été formulées avant les vacances et l'inscription des professeurs se déroule du 1^{er} au 30 septembre 2025, pendant la campagne d'inscription au PrAF. Ce sont les chefs d'établissement qui inscrivent les professeurs. La liste des groupes de secteur validés est affichée dans la rubrique : mes infos/"Formation" via TOUTATICE. Nous vous invitons à mettre à profit ces temps de mutualisation entre pairs (pratiques professionnelles, expérimentations et expériences).

La campagne de rendez-vous de carrière 2025-2026 débutera dans les prochaines semaines et les enseignants recevront une notification du jour et de l'heure par un message des services du rectorat. Pour les professeurs éligibles (qui ont été informés l'année dernière), le rendez-vous de carrière se décline de la manière suivante :

- une observation en situation professionnelle conduite par l'inspecteur en présence, généralement, du chef d'établissement,
- un entretien avec l'inspecteur,
- un entretien avec le chef d'établissement.

Ces rendez-vous constituent des temps d'échanges qui doivent permettre de porter un regard réflexif sur les pratiques et les compétences développées sur l'ensemble de la carrière.

Lors de nos observations, nous serons particulièrement attentifs :

- au sens donné au scénario pédagogique construit en réponse à la problématique et aux objectifs visés,
- à la diversité des situations d'apprentissage durant l'année ainsi qu'à la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves,
- aux modalités d'évaluation des compétences et des capacités et méthodes, au collège comme au lycée,
- à la capacité du professeur d'analyser et de discuter ses choix et ses pratiques.

Afin de faire de ce moment un véritable temps d'échanges, il est souhaitable de préparer en amont le rendez-vous de carrière, tant l'inspection que le ou les entretien(s) qui la suivent. Pour cela, outre le fait de vous référer au guide du rendez-vous de carrière, nous vous recommandons de compléter votre CV sur I-PROF (ou I-Professionnel lorsque vous relevez de l'enseignement privé) et de produire tout document que vous jugerez utile pour illustrer vos pratiques, y compris lors des années antérieures.

Le guide du rendez-vous de carrière comprend un **document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière intitulé** « document de référence pour l'entretien » **dont les items servent de support au déroulement de l'entretien**. Il relève de votre choix de transmettre ou non ce document complété aux évaluateurs concernés, de préférence en amont de l'entretien.

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

Lors de nos passages en établissement à l'occasion des rendez-vous de carrière, nous organiserons dans la mesure du possible une réunion de l'équipe pédagogique. Nous vous solliciterons pour nous adresser en amont les points que vous souhaitez voir aborder.

En dehors des rendez-vous de carrière, des visites-conseils sont possibles, notamment à votre demande. Hors du champ de l'évaluation réglementaire, elles se situent dans le cadre de l'accompagnement ou de l'aide à l'évolution des pratiques.

Enfin, tout au long de l'année, les inspecteurs restent bien sûr à l'écoute de tous ceux qui souhaiteraient obtenir des renseignements en vue de passer des certifications : DNL, Histoire des Arts, CAFFA...

➤ INFORMATIONS GÉNÉRALES

La 36^{ème} édition du Festival international de géographie se déroulera à Saint-Dié-des-Vosges du vendredi 3 au dimanche 5 octobre 2025 et aura pour thème : **"Pouvoir"**. Le pays invité est l'Indonésie.

<https://fig.saint-die-des-vosges.fr/>

La 28^{ème} édition des "Rendez-vous de l'Histoire" se déroulera à Blois du mercredi 8 au dimanche 12 octobre 2025 et aura pour thème : **"La France ?"**.

<http://www.rdv-histoire.com/>

Le Forum national Education au développement durable (FOREDD) 2025 aura lieu les 2 et 3 avril 2025 en baie de Somme, sur le thème de la mer, dans le contexte de l'Année de la Mer.

<https://eduscol.education.fr/1117/education-au-developpement-durable>

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) :

Le thème du concours est cette année : **"La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948)."**

Dans le cadre de la préparation de ce concours, vous pourrez consulter avec profit la page Eduscol qui présente notamment les modalités de participation, le calendrier et les objectifs pédagogiques du concours, ainsi que la lettre de cadrage du thème, par Vincent DUCLERT, inspecteur général et président du collège des correcteurs du CNRD, accompagnée d'éclairages rédigés par de nombreux auteurs :

<https://eduscol.education.fr/3815/participer-au-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

D'autres concours abordent l'histoire et la mémoire : [la Flamme de l'égalité](#) (thème 2025-2026 : « Femmes en esclavage »), [Bulles de Mémoire](#) (thème 2025-2026 : « Les arts et la guerre »).

Des concours permettent d'approfondir la notion de citoyenneté : [Le Parlement des enfants](#) (thème 2025-2026 : « La protection des mineurs contre les dangers des réseaux sociaux »), [Découvrons notre constitution](#) (thème 2025-2026 : « L'Etat de droit »), [prix Ilan Halimi](#) (lutte

contre les préjugés et les stéréotypes racistes et antisémites)

Appels à projets conjoints avec la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées :

Comme chaque année, dans le cadre du partenariat d'enseignement de défense avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées propose des appels à projets pédagogiques portant sur des thématiques historiques et mémorielles.

Cette année, les thèmes sont :

- Écrivains en guerre ;
- Les sciences et la guerre ;
- Photographier et filmer les conflits à l'époque contemporaine : illustrer, informer, détourner ;
- [Nouveau] Villes en guerre à l'époque contemporaine ;
- [Nouveau] Jeunesses en guerre.

<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/deux-nouveaux-appels-projets-pedagogiques-pour-2025-2026>

Pour les sujets traitant de la Mémoire et de l'éducation à la défense et à la citoyenneté, nous vous invitons à consulter les pages dédiées régulièrement actualisées sur le site académique :

<https://www.ac-rennes.fr/education-defense>

<https://www.ac-rennes.fr/memoire-citoyennete>

Pour les sujets en lien avec le principe de laïcité et les valeurs de la République, [un espace valeurs de la République](#) est à disposition : il regroupe des ressources institutionnelles et des productions académiques qui visent à accompagner les équipes dans l'élaboration de séquences portant sur le principe de laïcité et les valeurs républicaine dont des kits « Parlons laïcité aux parents ».

Le prix de la laïcité de la République française 2025

- Doté d'une enveloppe de 50 000 €, ce prix distingue les actions ou projets de sensibilisation et de promotion de la laïcité.
- Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 20 octobre 2025 inclus. La remise des prix aura lieu le mardi 9 décembre 2026, date anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 et journée nationale de la laïcité.
- Pour déposer votre candidature, rendez-vous sur :
<https://www.education.gouv.fr/prix-de-la-laicite-de-la-republique-francaise-6533>

Commémoration du 120^e anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État

- Pour le 120^e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État, un appel à projets national est lancé sur l'application [ADAGE](#) du 1^{er} septembre 2025 au 16 janvier 2026. Il permettra de favoriser l'étude d'un texte fondateur inscrit dans les programmes d'enseignement et d'en faire mieux connaître les enjeux et le contexte d'adoption, ainsi que son actualité dans la France de 2025.

<https://eduscol.education.fr/4279/les-120-ans-de-la-loi-du-9-decembre-1905>

En vous remerciant pour votre investissement au quotidien au service de la réussite des élèves de notre académie, nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Philippe Chérel, Sophie Ferhadjian, Anne-Sophie Gras, Christian Lippold, Gaël Reuzé